

Nous n'aurons pas cette occasion aujourd'hui à cause de la stratégie gouvernementale. Nous espérons qu'avant la fin de la session nous aurons d'autres occasions d'entamer un vrai débat sur la situation qui existe sur la côte est en ce qui a trait à nos intérêts et à nos engagements internationaux dans le domaine de la pêche, car c'est une source de préoccupation constante pour les milliers de Canadiens des provinces de l'Atlantique qui vivent de ce métier.

● (3.50 p.m.)

Dans ma province, la pêche est encore le pivot de l'économie et le sera encore longtemps. Le traité—je suppose qu'il s'agit d'un traité ou d'une convention ou d'un accord signé dans le cadre d'un traité—prévoit que le Canada partagera le droit avec d'autres pays signataires d'arraisonner les navires étrangers afin de faire respecter les règlements édictés par la CIPNA et relatifs à l'utilisation des équipements de pêche et à la mise en application des mesures de conservation. Nous espérons que cette initiative n'intervient pas trop tard. Mon honorable ami de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), qui a lui-même pris d'excellentes initiatives dans le domaine de la conservation en général, en dira quelque chose pendant ce débat.

Il y a cependant un domaine qui me préoccupe et à l'égard duquel ce bill sera totalement inefficace. Je veux parler de l'épuisement presque total de nos pêcheries de saumon de l'Atlantique provoqué par la surexploitation à laquelle se livrent les Danois au large du Groenland, du fait qu'aux termes mêmes de cette convention, il ne nous est possible d'appliquer les règlements qu'à l'intérieur de nos propres limites territoriales.

Nos bateaux patrouilleurs, dont le nombre et la taille sont insuffisants, sont dans l'impossibilité d'éviter une surexploitation des ressources canadiennes par un autre pays. Je dis bien «ressources canadiennes» car le tragique est que nous dépensons annuellement des sommes considérables pour l'entretien des frayères, pour éviter l'obstruction de nos cours d'eau et assurer la protection nécessaire à nos saumons qui remontent nos cours d'eau de l'Est pour frayer et être, à leur retour en mer, capturés par milliers de tonnes par les Danois qui les ramènent chez eux afin d'y être traités, mis en conserve et parfois même exportés au Canada sous cette forme.

C'est un problème nouveau pour nous car il n'y a que quelques années, moins de dix ans, que les Danois ont percé un des plus grands mystères de tous qui sont les régions de l'Atlantique nord où les saumons viennent se nourrir. Les Danois ont découvert qu'ils se trouvaient au nord du Groenland. Ils ont, depuis lors, capturé ces saumons, produit de la protection et des eaux canadiennes, par dizaines de milliers de livres.

A titre d'exemples, il serait peut-être bon de consigner quelques données statistiques au compte rendu. En 1960, les prises de saumon des Danois ont atteint le total de 220,000 livres. En 1961, la quantité est demeurée la même. Cette année-là, toutefois, ils ont fait leur grande découverte et leurs prises atteignaient en 1962 les 661,000 livres. En 1963, elles se sont élevées à 1,100,000 livres, et en 1964, à 3,306,000 livres. En 1965, elles ont également diminué, mais elles se sont établies au niveau encore considérable de 1,760,000 livres. En 1966, elles ont été de 2,865,000 livres, de même qu'en 1967. En 1968, elles

[M. McGrath.]

ont atteint 1,300,000 livres et en 1969, 2,865,000 livres. Les données estimatives pour l'année 1970 n'ont pas été publiées.

Il est intéressant de noter que nos propres prises de cette précieuse ressource sont demeurées presque stationnaires. Bien sûr, c'est pour une bonne raison. Nous avons pris des mesures énergiques pour conserver cette ressource très importante, tant pour la pêche commerciale que pour la pêche sportive qui attire les touristes. Nos prises sont donc demeurées presque les mêmes, environ trois millions de livres. La seule différence, c'est que nous capturons ces saumons grâce à notre recherche scientifique, à notre politique de conservation et aux dépenses et aux efforts que nous avons consacrés à protéger nos cours d'eau contre la pollution, contre le braconnage et d'autres abus qui épuiserait nos réserves.

Notre insuccès a été flagrant alors que nous essayions de convaincre les Danois de réduire de beaucoup leurs prises afin d'empêcher l'extinction complète de l'espèce. Divers signes laissent entrevoir, et à moins que nous n'agissions immédiatement, le saumon de l'Atlantique est voué à l'extinction dans dix ans. N'ayant pas réussi à conclure un accord valable avec les Danois, je pense que nous devrions nous assurer de nos droits au sein de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, parce que c'est la tribune internationale où un accord de ce genre est censé pouvoir être conclu. Je voudrais savoir pourquoi nous ne pouvons amener les Danois à réduire leurs prises de saumon.

Il y a quelques jours encore, les Norvégiens ont établi des règlements afin de réduire les prises de saumon au large du Groenland. Les Norvégiens s'inquiètent donc et prennent des dispositions pertinentes. Il y a quelques jours à peine également, notre propre ministre a fait une déclaration sur les nouveaux règlements destinés à protéger l'espèce dans les limites de notre propre territoire. Je regrette qu'il soit absent. Il se soucie peut-être davantage de l'air pur et du sujet plutôt attrayant de la pollution que de la tâche ingrate de s'occuper de cette industrie essentielle.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches (M. Corbin) invoque le Règlement.

M. Corbin: Monsieur l'Orateur, le député me permettra peut-être de dire que le ministre a été appelé en dehors de la Chambre pour une dizaine de minutes. Je prends note des remarques du député et j'en ferai part au ministre.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je parlais de la déclaration du 12 mars du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis), sur l'établissement de règlements nouveaux et rigoureux relatifs aux espèces dont la conservation est de notre compétence. Il y a plusieurs de ces règlements que je n'approuve pas. On dirait que le ministre s' imagine que Canadiens vont porter le fardeau de l'exploitation à outrance de la part des Danois. Les pêcheurs canadiens doivent subir les conséquences de la négligence du gouvernement à exercer les pressions voulues sur le gouvernement danois pour faire réduire de façon appréciable les prises des Danois au large du Groenland. C'est une chose regrettable.